



TELGRUC SUR MER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TELGRUC-SUR-MER DU MARDI 27 MAI 2025 A 19H00

Réunion présidée par : PAILLOT-POULIQUEN Mathilde.

Conseillers municipaux présents : ARNAUD Véronique, DESAINTJAN Evelyne, FAUCHARD Maïwenn, GOURITIN Marie-Laure, HOARAU Christine, KERSPERN Jean-Claude, LABIGNE Sylvie, LAGADIC Matéo, LE PENNEC Dominique, LE SONN Michel, MENU Marie-Hélène, PIERROT Mathieu.

Procurations : GALK-PORSMOGUER Myriam à GOURITIN Marie-Laure, LE MOIGNE Yves à SOULAIMANA Hamissi, RIOU Marie-Pierre à ARNAUD Véronique.

Absents : SOULAIMANA Hamissi, LANDIER Morgan, ROSPART Olivier.

Secrétaire de séance : FAUCHARD Maïwenn.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR

- ♦ Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 avril 2025
- ♦ Attribution de subventions aux associations pour 2025
- ♦ Convention de subventionnement pour la micro-crèche Ti Bidoc'hig
- ♦ Rénovation de l'école élémentaire 3^e tranche – demande de subvention au titre du Fonds vert 2025
- ♦ Installation d'une chaudière bois dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire – demande de subvention à la Région
- ♦ Travaux de sécurisation de la rue du Ménez Hom - demande de subvention au titre du Fonds départemental de sécurité routière
- ♦ AMI « Valoriser le patrimoine boisé de mon territoire » - convention avec le Pôle Métropolitain du Pays de Brest
- ♦ Appel à projets – transformation d'une partie du bâtiment de l'école élémentaire en logements
- ♦ Convention relative à la restauration des personnels de l'Education Nationale
- ♦ Avis sur la création d'une classe bilingue français-breton à l'école Skol Marie-Rose Le Bloch
- ♦ Vœu relatif à la situation du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille (CDIFF)
- ♦ Questions et informations diverses

Il est proposé d'ajouter une question à l'ordre de jour :

- ♦ Rénovation de l'école élémentaire 1^e tranche – demande de subvention au titre du Volet 2 du Pacte Finistère 2030

Cet ajout est accepté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 AVRIL 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

Véronique ARNAUD présente aux élus les propositions faites par la commission des Finances réunie le 22 avril dernier, quant aux subventions à attribuer en 2025 aux associations.

La commission Associations a examiné ces demandes de subventions préalablement à la réunion de la commission des Finances.

Les subventions aux associations dont certains membres du Conseil Municipal sont membres sont votées à part, afin que ces élus ne participent ni au vote, ni aux débats. Le quorum a été respecté pour chaque délibération.

Les conseillers concernés se sont retirés, comme suit :

- AJT (Jeunes de Telgruc) : Mathilde PAILLOT-POULIQUEN
- Amicale Bouliste : Christine HOARAU
- AST (Amicale Sportive Telgruc) : Mathilde PAILLOT-POULIQUEN
- Bibliothèque Jean Le Ru : Véronique ARNAUD, Mathieu PIERROT
- Comité d'Animation : Véronique ARNAUD, Christine HOARAU
- Tennis Club Telgruc : Mathieu PIERROT
- Don du sang : Marie-Laure GOURITIN
- Kaniri ar Mor : Mathilde PAILLOT-POULIQUEN
- Steredenn ar Mor : Marie-Laure GOURITIN
- Veille en Presqu'île : Dominique LE PENNEC, Mathilde PAILLOT-POULIQUEN
- FNATH : Christine HOARAU
- Secours Populaire : Christine HOARAU, Marie-Laure GOURITIN
- Collège ALAIN : Sylvie LABIGNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ♦ ATTRIBUE les subventions aux associations figurant sur la liste jointe en annexe, au titre de l'année 2025.

CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT POUR LA MICRO-CRECHE TI BIDOC'HIG

Maiwenn FAUCHARD rappelle à l'Assemblée que la commune de Telgruc-sur-Mer dispose d'une micro-crèche gérée en délégation de service public.

Les autres communes de la CCPCAM, considérant l'intérêt que présente pour chacune d'entre elles l'existence de cette micro-crèche, qui accueille également des enfants issus de leurs populations respectives, subventionnent la commune de Telgruc-sur-Mer pour ce service.

Un nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP) ayant été signé avec la SAS LPCR COLLECTIVITES PUBLIQUES à compter du 1^{er} mai 2025, il est nécessaire de délibérer afin d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de subventionnement passée avec les autres communes du territoire, qui s'applique à compter du 1^{er} mai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ♦ AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de subventionnement de la micro-crèche jointe en annexe, qui s'applique à compter du 01/05/2025.

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE 1^E TRANCHE : DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU VOLET 2 - 2025-2026 DU PACTE FINISTERE 2030

Le 20 décembre 2023, le Conseil Municipal a validé le projet de rénovation de l'école élémentaire consistant en des travaux de réhabilitation importants : mises aux normes, réaménagement des espaces et amélioration des performances énergétiques par des travaux d'isolation thermique, remplacement de la chaudière fuel, agrandissement des locaux de l'ALSH.

Il est à noter que selon l'audit énergétique, le scénario 2 retenu prévoit les économies d'énergie suivantes :

- Consommations avant travaux : 180 492 kWhEF/an
- Consommations après travaux : 41 517 kWhEF/an
- Gain énergétique : 77%
- Emissions GES avant travaux : 49 882 kgeqCO2/an
- Emissions GES après travaux : 3 643 kgeqCO2/an
- Emissions GES évitées : 93%

Les travaux permettront une rationalisation des surfaces disponibles en vue de libérer une partie du bâtiment principal afin de la céder au profit d'une opération de logements, par une division verticale. La création de ces logements dans un bâtiment déjà existant respecte les objectifs de la Loi Climat et Résilience, en particulier du ZAN.

Le scénario de rénovation – extension de l'école élémentaire retenu s'élève au total à 3 328 000 € HT. La 1^e tranche correspond aux travaux préparatoires et à la réhabilitation.

Ce projet de rénovation a été présenté à l'appel à projets de la DSIL 2023, du Fonds Vert 2023 et de la DETR 2024, pour la 1^e tranche. Il est proposé de solliciter également une subvention au titre du Volet 2 du Pacte Finistère 2030, pour le projet de rénovation de l'école élémentaire – 1^e tranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ♦ SOLLICITE une subvention de 100 000 € au titre du Volet 2 – 2025-2026 du Pacte Finistère 2030 pour l'opération de rénovation de l'école élémentaire – 1^e tranche, s'élevant à 1 110 000 €.
- ♦ AUTORISE Mme la Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.
- ♦ AUTORISE Mme la Maire à solliciter tout autre financement auquel le projet pourrait être éligible.

RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE 3^E TRANCHE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025

Le 20 décembre 2023, le Conseil Municipal a validé le projet de rénovation de l'école élémentaire consistant en des travaux de réhabilitation importants : mises aux normes, réaménagement des espaces et amélioration des performances énergétiques par des travaux d'isolation thermique, remplacement de la chaudière fuel, agrandissement des locaux de l'ALSH.

Il est à noter que selon l'audit énergétique, le scénario 2 retenu prévoit les économies d'énergie suivantes :

- Consommations avant travaux : 180 492 kWhEF/an
- Consommations après travaux : 41 517 kWhEF/an
- Gain énergétique : 77%
- Emissions GES avant travaux : 49 882 kgeqCO2/an
- Emissions GES après travaux : 3 643 kgeqCO2/an
- Emissions GES évitées : 93%

Les travaux permettront une rationalisation des surfaces disponibles en vue de libérer une partie du bâtiment principal afin de la céder au profit d'une opération de logements, par une division verticale. La création de ces logements dans un bâtiment déjà existant respecte les objectifs de la Loi Climat et Résilience, en particulier du ZAN.

Le scénario de rénovation – extension de l'école élémentaire retenu s'élève au total à 3 328 000 € HT. La 3^e tranche correspond aux travaux de finition ainsi qu'aux aléas, études diverses, AMO et MOE.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert 2025, pour le projet de rénovation de l'école élémentaire – 3^e tranche, correspondant aux travaux de finition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ SOLICITE une subvention de 400 000 € au titre du fonds Vert 2025 pour l'opération de rénovation de l'école élémentaire – 3^e tranche, s'élevant à 1 032 526 €.
- ◆ AUTORISE Mme la Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.
- ◆ AUTORISE Mme la Maire à solliciter tout autre financement auquel le projet pourrait être éligible.

INSTALLATION D'UNE CHAUDIERE BOIS DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'école élémentaire qui vont débuter cet été, la chaudière fuel sera remplacée par une chaudière bois.

Depuis 2019, la mise en place de mesures de sobriété, notamment le réglage du chauffage ont permis de réduire les consommations d'énergie du bâtiment de l'école élémentaire d'environ 30%.

En 2022, une étude de préfaisabilité présentait la création d'un réseau de chaleur entre l'école élémentaire et l'école maternelle comme une solution intéressante.

Par ailleurs, le bâtiment de l'école élémentaire étant le plus consommateur, un audit énergétique a été réalisé en 2023. Il a conclu au sous-dimensionnement de la chaudière fuel générant les surconsommations (scénarios de remplacement par une chaudière bois granulés ou une pompe à chaleur air/eau étudiés). La commune s'est alors engagée sur un projet exemplaire de rénovation pour l'école élémentaire, avec des exigences thermiques élevées et une quantité importante de matériaux biosourcés.

Une étude de faisabilité, réalisée en 2024, comparant plusieurs scénarios de chauffage pour les deux écoles a démontré qu'un réseau de chaleur n'était pas pertinent :

- Pour la géothermie : mutualisation peu intéressante de deux chaufferies.
- Pour le bois (plaquette, granulés) : emplacement d'une chaufferie commune entraînant des densités thermiques trop faibles pour la viabilité du réseau. La solution bois plaquette a été écartée (appoint trop important, complexité de maintenance). Un comparatif établi entre les solutions géothermie et bois granulés pour l'école élémentaire a finalement permis à la commune de s'orienter vers la seconde solution.

L'ancienne chaudière, la cuve à fioul et les accessoires seront démantelés et la fumisterie remplacée. Les réseaux de chauffages seront sauvegardés, adaptés, complétés et raccordés aux nouvelles panoplies. Le calorifugeage des réseaux sera rénové. L'agencement de la chaufferie sera retravaillé pour recevoir un silo permettant le stockage des granulés. Le transfert des granulés vers la chaudière se fera automatiquement. Le remplissage du silo pourra s'effectuer par la cour.

L'installation d'une chaudière bois peut être subventionnée par la Région dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable Bretagne (CCRB). Il est proposé de solliciter un montant de 35 000€, pour une dépense estimée à 77 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ SOLICITE une subvention de 35 000 € auprès de la Région dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable Bretagne (CCRB)
- ◆ AUTORISE Mme la Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.
- ◆ AUTORISE Mme la Maire à solliciter tout autre financement auquel le projet pourrait être éligible.

TRAVAUX DE SECURISATION DE LA RUE DU MENEZ HOM - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SECURITE ROUTIERE 2025

M. Michel LE SONN rappelle que des actions peuvent être proposées en matière de sécurité routière dans le cadre du plan départemental d'actions sécurité routière (PDASR) pour l'année 2025.

En effet, le Département a la responsabilité du réseau routier départemental et de ses dépendances, des ouvrages d'art routiers, des mobilités douces, et plus généralement de l'aménagement du territoire.

Face à la nécessité de maintenir un haut niveau de sécurité et de confort pour les déplacements des Finistériens, il souhaite mobiliser plus efficacement le produit des amendes de police au profit d'un fonds départemental permettant d'accompagner des projets visant à la sécurité routière, portés par les communes et EPCI et réalisés de manière réactive dans l'année.

Les projets peuvent bénéficier d'une subvention comprise entre 1 000 € et 20 000 €.

Les dépenses éligibles concernent :

- la sécurité des cyclistes (aménagements cyclables, séparation des flux, zones apaisées, chaussées à voies centrales banalisées, ...);
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite (cheminements piétons, mise en accessibilité de l'espace public, ...);
- la sécurité des riverains (dispositifs d'apaisement des vitesses, zones 20 ou 30, radars pédagogiques, ...);
- la sécurité des usagers des transports en commun (aménagement et accessibilité des arrêts de transports en commun, ...).

Les plateaux ralentisseurs et la création de places de stationnement sont exclus des dépenses éligibles.

Peuvent être soumis au dispositif les aménagements projetés rue du Ménez Hom, qui visent à sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes ainsi que d'apaiser la circulation des véhicules, par la création d'écluses, trottoirs, bandes végétalisées, massifs plantés bas protégés par des bornes bois, bordures granit pour protection des trottoirs ou bi-pass vélo, pour un montant total estimé à 216 085 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ VALIDE le projet d'aménagements rue du Ménez Hom tel que décrit ci-dessus, pour un montant de 216 085 € HT.
- ◆ SOLLICITE une aide financière du Fonds Départemental de Sécurité Routière de 20 000 € au titre de l'année 2025.

AMI « VALORISER LE PATRIMOINE BOISE DE MON TERRITOIRE » - CONVENTION AVEC LE POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Une convention est soumise à la commune de Telgruc-sur-Mer par le Pôle métropolitain du Pays de Brest, au titre de l'accompagnement des projets lauréats de l'AMI « Valoriser le patrimoine boisé de mon territoire ».

En effet, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a lancé à l'automne 2024 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) intitulé « Valoriser le patrimoine boisé de mon territoire » pour accompagner des communes et EPCI du Pays de Brest dans des plantations citoyennes de nouvelles forêts et dans la gestion de leur patrimoine boisé existant (forêts et arbres en ville).

Cet accompagnement sera réalisé sur la période 2025-2027 avec l'expertise de professionnels missionnés par le Pôle métropolitain, avec le soutien de l'Europe (LEADER), de la Région et de l'Ademe (appel à projet Adaptation au changement climatique) et en partenariat avec le Conseil départemental du Finistère pour le volet plantation (plan 500000 arbres).

Cet accompagnement vise à générer des bénéfices écologiques, économiques et sociaux pour le territoire : adaptation au changement climatique (végétalisation, îlots de fraîcheur...), biodiversité (habitats pour la faune et la flore...), services écosystémiques (cycle de l'eau, prévention de l'érosion...), bien-être des habitants (qualité de l'air, détente, loisirs...), éducation à l'environnement (la forêt comme lieu d'apprentissage), développement local (valorisation du bois, circuits courts...).

Cet accompagnement participera également à la montée en compétences de l'ensemble des partenaires sur la gestion du patrimoine boisé et à la création d'une dynamique locale en faveur de l'arbre et de la forêt portée par les politiques publiques locales.

La commune de Telgruc-sur-Mer, lauréate de l'AMI, a pour projet d'une part de développer la gestion durable de son patrimoine d'arbres en ville (ciblage de 200 arbres urbains), et d'autre part de développer la gestion durable de ses espaces forestiers (ciblage de 3 espaces d'environ 10,3 ha : Menez Luz 7,98 ha, Pors Avel 1,33 ha, centre nautique 1 ha).

Gestion des arbres en ville : cet accompagnement aura pour objectif de réaliser un inventaire initial du patrimoine arboré en ville, suivi d'un diagnostic sur le terrain des arbres ciblés (arbres urbains, de jardins, de parcs, d'alignement...) et d'un plan de gestion avec éventuellement l'identification de zones à enjeux de végétalisation pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Gestion forestière : cet accompagnement aura pour objectif de réaliser un diagnostic terrain des espaces boisés ciblés puis d'élaborer un plan de gestion durable adapté aux enjeux identifiés et aux objectifs définis par la commune (biodiversité, accueil du public, production de bois...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ◆ AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec le Pôle métropolitain du Pays de Brest, au titre de l'accompagnement des projets lauréats de l'AMI « Valoriser le patrimoine boisé de mon territoire » jointe en annexe.

APPEL A PROJETS – TRANSFORMATION D'UNE PARTIE DU BATIMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE EN LOGEMENTS

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été publié par la commune de Telgruc le 4 juillet 2024 en vue de la cession d'une partie du bâtiment de l'école élémentaire pour la création de logements, dans le cadre des travaux de rénovation de l'école. La date limite de remise du dossier était fixée au 6 septembre 2024.

En effet, la commune a souhaité entamer une rénovation-extension de l'école élémentaire Marie-Rose Le Bloch qui date de 1955. L'école élémentaire présente des problématiques fonctionnelles et renvoie aujourd'hui une image datée et peu qualitative. Au-delà des enjeux de mise aux normes et de rénovation énergétique, s'est posée la question de rationaliser les surfaces de l'école et de libérer tout ou partie du bâtiment principal pour créer des logements.

Le PLUiH prévoit la production de 18 logements/an en moyenne sur la commune.

La commune souhaite céder une partie de l'école élémentaire à un opérateur pour la création de logements dans le bâtiment existant. La surface indicative qui serait consacrée au projet de logements est de 980 m² répartis sur trois niveaux.

En réponse à l'AMI, l'entreprise Brest Métropole Habitat (BMH) a adressé une offre sur la base d'un projet d'au moins 8 logements, avec une intervention sur le bâti conservant et valorisant les volumes existants, une façade sud valorisée s'ouvrant et se fermant sur le paysage environnant, et une voirie et des stationnements optimisés.

Les ambitions architecturales comprennent une architecture bioclimatique, avec une optimisation des apports solaires passifs par la création de serres en façades, et des espaces modulables, sans vis-à-vis. Les logements traversants seront favorisés.

Afin de conserver un équilibre d'opération, BMH propose deux hypothèses dans son offre financière :

- Un achat du bâti existant à l'euro symbolique,
- A défaut, la mise en place d'un bail emphytéotique dont le loyer consisterait également en un versement unique à l'euro symbolique.

En effet, leurs premières estimations financières sur le projet présenté indiquent un déséquilibre global de l'opération. Ce type de rénovation lourde avec changement d'usage comprenant démolition, traitement, transformation induit un coût de travaux important. L'opération globale (construction et gestion des logements), à ce stade de faisabilité, est déséquilibrée sur la totalité de la durée d'investissement.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- ♦ DIT que le projet de Brest Métropole Habitat est la seule proposition reçue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt intitulé « Transformation d'une partie du bâtiment de l'école élémentaire en logements ».
 - ♦ AUTORISE la Maire à poursuivre la procédure par des négociations sur les caractéristiques du projet présenté par Brest Métropole Habitat (BMH), en vue de la réalisation de l'opération.

CONVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION DES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

L'Education Nationale soumet un projet de convention de restauration à la commune à effet du 1^{er} avril 2025 afin de faire bénéficier à ses personnels (enseignants, AESH) qui déjeunent à la cantine scolaire, d'une ristourne de 1,47€ sur le prix du repas.

Sur la base de cette convention, une subvention égale à la ristourne de 1,47 € accordée sur le prix du repas aux agents éligibles à la prestation repas sera versée par l'Education Nationale à la commune.

Après déduction de la prestation repas, le reste à charge de l'agent doit être au moins de 2,73 € par repas (seuil URSSAF 2025).

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- ♦ AUTORISE la Maire à signer la convention de restauration des personnels de l'Education Nationale jointe en annexe.

AVIS SUR LA CREATION D'UNE CLASSE BILINGUE FRANÇAIS-BRETON A L'ECOLE SKOL MARIE-ROSE LE BLOCH

Le 13 novembre 2024, Mathilde PAILLOT-POULIQUEN avait exposé en conseil municipal la demande d'ouverture à l'école maternelle d'une classe bilingue français / breton par l'Office Public de la Langue Bretonne, qu'elle avait reçu conjointement avec l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Il leur semblait intéressant de créer une filière bilingue dans la commune de Telgruc, en raison de sa situation géographique à l'entrée de la Presqu'île.

Consultée, la Commission Enfance-Jeunesse y était plutôt favorable. En Conseil d'école, les enseignants avaient exprimé leur désaccord, tout en comprenant les enjeux.

Cette création compenserait la perte d'une classe à la rentrée 2025/2026.

Le conseil municipal avait exprimé un avis positif de principe tout en exprimant une préférence pour le maintien des classes monolingues si la négociation le permettait.

Madame la Maire demande à l'Assemblée de se prononcer à nouveau, au vu de la suppression d'une classe qui a été actée par l'Education Nationale.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- ♦ VALIDE la création d'une classe bilingue français-breton à l'école maternelle à la rentrée scolaire 2025/2026.

VŒU RELATIF A LA SITUATION DU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DE LA FAMILLE (CDIFF)

Madame la Maire soumet au vote l'adoption de la proposition de vœu suivante :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Finistère, avec des antennes à Brest, Quimper et Morlaix, joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des femmes et des familles, notamment en matière d'accès au droit, d'insertion socio-professionnelle et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Le CIDFF intervient depuis 2007 sur le territoire sur :

- L'accès au droit et accompagnement des victimes de violences :

Les CIDFF de Bretagne ont informé et accompagné plus de 2 707 victimes de violences sexistes et sexuelles en 2023, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. L'antenne locale offre des permanences juridiques gratuites, anonymes et confidentielles, ainsi qu'un accueil de jour pour les femmes victimes de violences ;

- L'insertion socio-professionnelle :

Le CIDFF du Finistère accompagne les femmes dans leur recherche d'emploi et l'élaboration de leur projet professionnel. En 2023, les CIDFF de Bretagne ont informé et accompagné près de 6 400 personnes, soit une augmentation de 11 % par rapport à 2022 ;

- L'éducation et citoyenneté :

Le CIDFF du Finistère mène des actions de formation et de sensibilisation, notamment auprès des jeunes, pour prévenir les inégalités. Cela en collaboration avec les établissements scolaires.

Lors de son comité des financeurs en date du 17 janvier 2025, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) a alerté ses co-financeurs sur sa situation financière qui s'est brutalement dégradée suite à la confirmation de l'extension de la prime SEGUR, et cela sans apport financier spécifique de l'Etat, pour les salariés du secteur social privé, dont les professionnels du CIDFF.

L'application de cette prime implique un déficit de 137 000 euros pour l'année 2025. Cette situation ne permet pas au CIDFF de conserver en l'état ses effectifs de 19 professionnels sur les trois antennes de Brest, Quimper et Morlaix. Afin d'envisager un scénario permettant la survie de l'association, le CIDFF sollicite ses co-financeurs.

Aujourd'hui, il nous semble vital et opportun que l'antenne de Quimper soit sauvegardée au bénéfice de l'ensemble du territoire. En effet la suppression de l'antenne quimpéroise (chiffres 2024) aurait pour effet l'arrêt immédiat de :

- 676 entretiens d'information juridiques en lien avec les violences contre les femmes et les familles qui ont bénéficié à 488 personnes ;
- 238 entretiens d'accompagnement en insertion professionnelle ;
- 26 actions collectives ;
- 400 entretiens en lien avec les violences sexuelles et sexistes ;
- 11 groupes de paroles animés par une psychologue (dispositif Simone Veil).

Aussi, sur la base de ces constats alarmants, les élus de Telgruc-sur-Mer souhaitent marquer leur soutien à l'action essentielle du CIDFF, nécessaire au soutien des femmes et des familles victimes de violences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

♦ EMET le vœu suivant :

- 1- DEMANDE le maintien du soutien au CIDFF dans le cadre de la convention 2025-2027 ;
- 2- SOULIGNE que la reconnaissance accordée aux salariés du secteur social privé (Indemnité SEGUR) risque d'aboutir paradoxalement à la suppression des emplois et des activités en l'absence de compensation financière de l'Etat ;
- 3- DEMANDE à l'Etat d'apporter une compensation financière de l'indemnité SEGUR au CIDFF pour que celui-ci puisse maintenir sa mission de service public et de défense des droits. »

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Convention de partenariat avec le Festival du Bout du Monde

Madame la Maire informe les conseillers que les maires du territoire ont signé une convention de partenariat pour les éditions du Festival du Bout du Monde 2025, 2026 et 2027.

Décisions prises en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

A la suite d'une procédure de mise en concurrence réalisée par la commune avec l'assistance du bureau d'études AMOS SIGNALISATION, l'entreprise AXIMUM INDUSTRIE a été retenue pour le marché à bons de commande relatif à la fourniture et à l'installation de signalisation directionnelle et d'information locale sur le territoire de la commune.

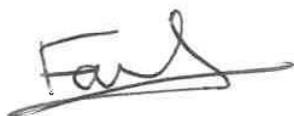
Madame la Maire a signé l'acte d'engagement correspondant le 13 mai dernier. L'accord-cadre est passé avec un maximum de 160 000 € HT pour une durée d'1 an reconductible 3 fois.

L'Assemblée prend acte du compte-rendu des décisions de Madame la Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h10.

La secrétaire,

Maïwenn FAUCHARD.



La Maire,

Mathilde PAILLOT-POULIQUEN.

